



Dénomination 7 SUR 7 RESTAURATION

N° Gestion . 1995B00896 - N° Identification · 401158308

Dépôt N° : 9160 du 09/09/2009

Acte N° 1/1 PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE (le 03/08/2009)

Séparateur Geide édité le 09/09/2009

Paramètre 1 . Greffe

7802

Paramètre 2 · Numéro de gestion

1995B00896

Paramètre 3 : Type de document

ACTES

Paramètre 4 Millésime

2009

Paramètre 5 . Référence document

91601

Paramètre 6 Nombre de pages

0

Paramètre 7 Mode de copie

Sans écrasement

SEPT SUR SEPT RESTAURATION
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social · 28, Avenue Gabriel Péri 95 100 ARGENTEUIL
401 158 308 RCS PONTOISE

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 03 AOUT 2009**

L'an deux mil neuf,

Le 03 août,

A 10 heures,

Les associés de la société SEPT SUR SEPT RESTAURATION, société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, divisé en 500 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents ·

- Monsieur Frédéric JENNY, propriétaire de 1 part sociale
- Madame Nathalie JENNY, propriétaire de 1 part sociale
- La Société SERVICES MANAGEMENT CONSEIL,
propriétaire de 498 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric JENNY, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant ·

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et examiné les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009, approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 31 juillet 2009, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société, bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est rappelé que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, si, dans ce délai, les capitaux propres n'ont pas été reconstitués à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associées ou leurs mandataires.

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'J' followed by several loops.A handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop at the end.A handwritten signature in black ink, similar to the one above, with a large loop and a horizontal stroke.

